



Mon hébergeur est décédé suite à un Cancer

Par **Marine75015**, le **14/04/2021** à **15:22**

Bonjour,

Je m'appelle Marine, j'étais hébergée à titre gratuit chez mon ami qui loue un appartement F2 chez "Youfirst du groupe Gécina", 10 rue de Vouillé, 75015 Paris, depuis plus de 10 ans maintenant.

Seulement, il est décédé le 7 janvier 2021, suite à son cancer, je l'ai sû trop tard, car, lui-même habitait dans une autre ville. Et sa maman avec qui je n'ai aucune relation, ne m'a pas appelé pour me prévenir de son décès.

Le loyer de ce logement n'est plus payé depuis Mars inclus. Je ne peux pas le payer les autres mois, car trop cher (1300 euros/mois alors que je gagne 1200 euros par mois).

Je suis au chômage, je fais des démarches auprès des logements sociaux et administratives, afin de quitter les lieux au plus vite, mais ils n'ont pas pris ma demande en Urgence. Que faire pour ne pas me retrouver dans la rue ?

Marine.

Par **youris**, le **14/04/2021** à **17:27**

bonjour,

si vous viviez depuis plusieurs années avec votre compagnon titulaire du bail, vous pouvez prétendre à rester dans le logement à condition bien sûr de payer les loyers.

vos expulsions ne sont pas pour demain, vous devez donc chercher un appartement en fonction de vos revenus.

compte tenu de vos revenus, vous devez chercher un appartement hors de Paris.

salutations